TALENCE PATRIVAL
MAISON DE GESTION

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

1. OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

2. PRODUIT

Nom du Produit : **Top Picking [ISIN : FR0007050679]**

Initiateur du PRIIP (Société de Gestion) : **TALENCE PATRIVAL**

Site web de la société de gestion : www.talence-patrival.fr

Appelez le +33 (0)3 20 51 92 93 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de TALENCE PATRIVAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

TALENCE PATRIVAL est agréée en France sous le numéro GP 90-28 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Top Picking est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 12/10/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

3. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

Durée : La durée de vie du Produit est de 99 ans. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : TOP PICKING est un fonds nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% d'actions « P » (FR0014018FR9) du fonds maître, le compartiment ALPHAJET GLOBAL SMALLCAP IMPACT360 de la SICAV ALPHAJET FUNDS (le « Compartiment »), et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion de TOP PICKING est identique à celui de son fonds maître, à savoir obtenir au travers d'une gestion discrétionnaire et dynamique, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI World Small Cap – Net Returns EUR. Il convient toutefois de noter que la performance du Produit sera inférieure à celle de son maître en raison notamment de ses propres frais.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est le même que celui de son maître : MSCI World Small Cap – Net Returns EUR. L'indicateur de référence MSCI World Small Cap – Net Return libellé en Euro est un indice représentatif des émetteurs de petites capitalisations des marchés développés.

L'indicateur de référence MSCI World Small Cap est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »), et utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. Le cours de clôture de l'indicateur de référence MSCI World Small Cap est disponible sur le site Internet de MSCI : https://www.msci.com/end-of-day-data-search (code Bloomberg : MSDEWSCN). L'indice MSCI World Small Cap est calculé chaque Jour de Bourse ouvré.

Stratégie d'investissement : *TOP PICKING est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% en actions « P » (FR0014018FR9) du compartiment ALPHAJET GLOBAL SMALLCAP IMPACT360 de la SICAV ALPHAJET FUNDS, et à titre accessoire en liquidités.*

Le Compartiment est investi de 75% à 110% de l'actif net sur les marchés des actions internationales de petites capitalisations et de tous secteurs économiques, composant l'indice MSCI World Small Cap – Net Returns EUR. Le Compartiment gère la liquidité au plus près grâce à des indicateurs de suivi : (i) filtre de liquidité minimum de 250k€ échangés quotidiennement en moyenne sur les 12 derniers mois pour pouvoir initier une ligne ; (ii) aucune position ne peut dépasser 10 jours de transactions moyennes constatées sur les 12 derniers mois.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit européen répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC seront de type monétaire libellés en euros, pour la gestion de la trésorerie et/ou de la réalisation de la stratégie d'investissement pour répondre à son objectif de gestion.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés ou organisés européens, pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions. Le Compartiment est exposé à hauteur de 100% maximum de son actif à des devises autres que l'Euro.

Le processus de sélection des actions s'articule en deux étapes :

1/ L'analyse extra financière :

L'analyse extra-financière s'inscrit dans une stratégie d'investissement innovante qui se déroule en deux phases. 1/ La première prend en considération l'analyse de critères ESG supplémentaires à ceux de la politique ESG d'Alphajet Fair Investors. Ces exclusions intègrent, entre autres, l'exclusion des entreprises impliquées dans l'exploration, la production et le transport de pétrole et de gaz référencées dans la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald ainsi que l'intégration des 7 critères d'exclusion des indices de référence alignées sur les PAB (Paris Aligned benchmark). 2/ La seconde phase s'appuie sur l'analyse des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Une note « IMPACT360 » est attribuée à chaque titre. A partir de la note IMPACT360, les titres de l'indice sont classés selon une approche Best-in-Universe, après analyse et exclusions des critères ESG et de durabilité. Notre approche extra-financière permet de définir un univers d'investissement dénommé « univers IMPACT360 » qui ne pourra en aucun cas excéder 70% des titres composant l'indice de référence. L'univers IMPACT360 est composé à 100% d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR (article 2 (17) du règlement (UE) 2019/2088).

Les principales limites de cette analyse reposent sur la qualité et la disponibilité de l'information disponible. Les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

2/ L'analyse financière :

L'équipe de gestion utilise une approche quantamentale, c'est-à-dire une analyse quantitative de l'univers permettant d'établir une liste restreinte de sociétés offrant les meilleurs profils et un suivi fondamental des positions en portefeuille. Cette analyse quantitative, réalisée mensuellement, attribue un score de 0 à 100 à chaque société de l'univers éligible, selon un modèle multicritère baptisé « AddAlpha ». Les critères quantifiés portent sur les perspectives de croissance, la valorisation, le momentum boursier, la robustesse du modèle économique et des indicateurs de sentiment de marché. Les sociétés avec les meilleurs scores ou des scores en nette amélioration entrent prioritairement dans la liste d'achat des titres pouvant faire partie du portefeuille (la « Buy-List »).

La gestion du fonds maitre, le compartiment ALPHAJET GLOBAL SMALLCAP IMPACT360 de la SICAV ALPHAJET FUNDS vise un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR »). Par transparence, le fonds nourricier TOP PICKING relève également de l'article 9 du même Règlement. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Affectation des revenus : capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Investisseurs de détail visés : Tous les souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.
Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une U.S. Person telle que définie dans le Prospectus.

Informations pratiques :
Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 10 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du Produit, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, par mail à l'adresse suivante : contact@talence-patrival.fr ou sur le site internet de la société de gestion : www.talence-patrival.fr.

Les derniers documents réglementaires relatifs à l'OPCVM maître LLM ACTIONS FRANCE, de droit français, agréé par l'AMF, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés et les rapports et comptes périodiques sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de : ALPHAJET FAIR INVESTORS - 18, rue de la Pépinière, 75008 PARIS - Tél : +33 (0)1 89 16 81 94 et sur le site internet de la société : www.alphajet.eu

4. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE





L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque) :

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le Compartiment est exposé à hauteur de 100% maximum de son actif aux devises autres que l'euro.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS
EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 €

SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	***4 404 EUR***	***2 802 EUR***
	Rendement annuel moyen	-44,0 %	-22,5 %
Défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	***7 380 EUR***	***9 040 EUR***
	Rendement annuel moyen	-26,2 %	-2,0 %
Intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	***9 940 EUR***	***12 570 EUR***
	Rendement annuel moyen	-0,6 %	+4,7 %
Favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	***14 470 EUR***	***17 610 EUR***
	Rendement annuel moyen	+44,7 %	+11,9 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

5. QUE SE PASSE-T-IL SI TALENCE PATRIVAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

6. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

> qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
> 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
Coûts totaux	**615 EUR**	**2 205 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	6,2 %	3,3 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de +10,80 % avant déduction des coûts et de +7,51 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Investissement de EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits d'entrée ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 200 EUR et selon dispositions particulières
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits de sortie ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 200 EUR et selon dispositions particulières
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,24 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	219 EUR
Coûts de transaction	Il n'y a pas de frais de transaction pour ce Produit.	Néant
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit.	Néant

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement.

7. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANNÉES

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement, étant précisé que le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 10 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

8. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : reclamation@talence-patrival.fr

Les modalités relatives au droit pour tout investisseur de porter une réclamation ou d'exercer un recours collectif sont détaillées dans la Politique de traitement des réclamations de TALENCE PATRIVAL, accessible à partir du lien suivant : www.talence-patrival.fr/informations-reglementaires

Dans le cas où vous auriez formulé une réclamation à laquelle TALENCE PATRIVAL ne parviendrait pas à apporter une réponse satisfaisante, vous pouvez recourir au service du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») par formulaire électronique, en consultant le site www.amf-france.org, ou par courrier à l'attention du Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02.

9. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Scénarios de performance : Vous pouvez obtenir les derniers scénarios de performance via le site internet www.talence-patrival.fr

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet www.talence-patrival.fr

Les derniers documents réglementaires, en ce compris les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles auprès de la Société de Gestion : par courrier auprès de TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou ou par par email : contact@talence-patrival.fr

Les derniers documents réglementaires relatifs à l'OPCVM maître ALPHAJET FUNDS, de droit français, agréé par l'AMF, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés et les rapports et comptes périodiques sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de : ALPHAJET FAIR INVESTORS - 18, rue de la Pépinière - 75008 PARIS -Tél : +33 (0)1 89 16 81 94 et sur le site internet de la société : www.alphajet.eu

Plafonnement des ordres de rachats (« gates ») : afin d'assurer un traitement équitable des porteurs et dans l'intérêt exclusif de ces derniers, la Société de Gestion peut être amenée à plafonner ou suspendre provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité. Ces mesures sont précisées dans le Prospectus du Produit.

En outre, le Produit relève de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Disclosure »). En ce sens, le Produit a un objectif d'investissement durable.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour annuellement.